

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2515

présenté par

M. Turquois, M. Fesneau, M. Bolo, M. Ramos, M. Mathiasin, Mme Deprez-Audebert, M. Lagleize
et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

ARTICLE 4

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Sur demande conjointe des ministres chargés de l'économie et de l'agriculture, le médiateur peut vérifier que les conditions de transparence sur le marché facilitent un juste retour au producteur agricole. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à accroître le rôle du médiateur. Il lui permet de s'assurer de la transparence dans le fonctionnement des marchés.

Il s'agit de garantir que les efforts consentis dans la contractualisation, notamment par la prise en compte du coût de production, se répercutent véritablement sur le revenu des producteurs.